



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 6 février 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à **Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** concernant les pollutions émanant d'un site de broyage de métaux à Aubange.

Selon une enquête d'une chaîne télévisée belge publiée en janvier 2024, les broyeurs à métaux wallons ne respecteraient pas les critères environnementaux établis dans leur permis. En effet, la Wallonie compte 7 broyeurs à métaux, structures dans lesquelles sont triés, séparés et broyés des déchets métalliques en fin de vie.

Selon l'enquête, les émissions diffuses (les poussières dispersées dans l'air lors du transport et lors de la manutention des métaux) seraient responsables de pollutions qui dépasseraient les normes fixées pour certains polluants cancérigènes.

Un des sites de broyage de métaux se trouve à Aubange à quelques kilomètres de la frontière luxembourgeoise. Toujours selon la chaîne, le maximum enregistré en 2022 des émissions diffuses du polluant PCB 126 dépasserait 62 fois les normes fixées pour le site d'Aubange.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1. Monsieur le Ministre est-il au courant de la problématique liée aux pollutions émanant des broyeurs à métaux en Wallonie ?**
- 2. Monsieur le Ministre a-t-il contacté son homologue belge afin de recevoir des informations sur les pollutions atmosphériques émanant du site d'Aubange voire les mesures prises pour remédier au problème ?**

3. **Monsieur le Ministre estime-t-il que les pollutions atmosphériques émanant du site d'Aubange pourraient avoir un impact négatif sur les communes avoisinantes au Luxembourg ? Dans l'affirmative, quelles initiatives Monsieur le Ministre compte-t-il prendre afin d'évaluer et limiter les impacts ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Joëlle WELFRING
Députée